

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Conseil général de l'environnement et du développement durable

Arrêté du 11 août 2020

**relatif au modèle de convention entre la mission régionale d'autorité environnementale
du Conseil général de l'environnement et du développement durable (MRAe) et le service
régional chargé de l'environnement**

NOR : TREV2015801A

(Texte non paru au journal officiel)

La ministre de la transition écologique,

Vu le code de l'environnement notamment son article R122-24 ;

Vu le décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable ;

Vu l'avis du comité technique spécial du Conseil général de l'environnement et du développement durable en date du 19 mai 2020,

Arrête :

Article 1^{er}

Le modèle-type de convention mentionné à l'article 3 du décret susvisé est annexé au présent arrêté.

Article 2

La ministre de la transition écologique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 11 août 2020

Barbara POMPILI